

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2107

présenté par
Mme Park

ARTICLE 31 QUATER

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« en charge »

le mot :

« chargés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.